

Mercredi le 1 octobre 2025

Assemblée ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marcellin, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, mercredi le 1 octobre 2025, à la salle du conseil municipal au 336, Route 234, Saint-Marcellin.

Sont présents les conseiller(ères) suivants (es) : Mme Martine Vignola, M. Éric Boucher, M. Sébastien Noël, M. Jean-Pierre Lévesque.

Conseiller absent : M. Jean-Yves Allard.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Thériault.

Mme Nathalie Chouinard, directrice générale /greffière-trésorière, fait office de secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour du 1 octobre 2025

Résolution No 2025-527

Proposé par M. Jean-Pierre Lévesque

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 1 octobre 2025.

Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2025

Résolution No 2025-528

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mois de septembre 2025 tel que présenté. Le tout avec dispense de lecture, une copie du procès-verbal de septembre ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Acceptation des comptes à payer

Résolution No 2025-529

Le paiement des comptes à payer pour le mois de septembre se détaille comme suit :

Comptes payés par chèques :	3 601.26 \$
Comptes payés par prélèvements :	30 242.05 \$
Total :	33 843.31 \$

Le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Proposé par Mme Martine Vignola

Résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte le paiement des factures, tel que présenté.

Je soussignée Nathalie Chouinard, directrice générale /greffière- trésorière

de la Municipalité de Saint-Marcellin certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

Nathalie Chouinard, directrice générale/ greffière trésorière

ADMINISTRATION

Fermeture de la Route du Fourneau-À-Chaux en période hivernale **Résolution No. 2025-530**

ATTENDU QUE la route du Fourneau-À-Chaux est une route collectrice menant à St-Anaclet-de-Lessard et qu'il y a seulement un propriétaire résident à l'année sur ce tronçon de route;

ATTENDU QUE la route du Fourneau-À-Chaux est une route difficile d'entretien et que la municipalité n'a pas de fond disponible en 2025 pour la réparation du chemin;

ATTENDU QUE la route du Fourneau-À-Chaux n'est pas dans la liste des routes subventionnées par le ministère, étant donc à la charge des contribuables;

ATTENDU QUE le déneigement de cette portion de route coûte plus de 18 000 \$ dollars aux contribuables en entretien;

POUR CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN NOËL RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Saint-Marcellin procède à la fermeture du Fourneau-À-Chaux pour la période hivernale 2025-2026, soit du 1 novembre 2025 au 30 avril 2026 inclusivement.

La municipalité réévaluera la situation par la suite.

Que des affiches soient installées pour indiquer que la Route n'est pas déneigée durant cette période et que la circulation se fera à leurs risques et périls.

Mandat à la Firme d'avocats BSL inc. pour représenter la municipalité dans un dossier de cour

Résolution No. 2025-531

Proposé par M. Jean-Pierre Lévesque Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin mandate le bureau d'avocats BSL Inc. afin que ceux-ci représentent la municipalité dans un dossier de cour.

Emprunt temporaire chez Desjardins Entreprises pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipement de déneigement

Résolution NO. 2025-532

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin effectue un emprunt temporaire de 224 196.00 \$ auprès de Desjardins Entreprises, afin de défrayer les coûts de l'achat d'un camion neuf avec équipement à neige et ce en attendant la finalisation du dossier de l'emprunt par le ministre des Finances.

Que l'on autorise la directrice générale, Mme Nathalie Chouinard, et la mairesse, Mme Julie Thériault, à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis pour l'emprunt temporaire.

TRANSPORT

Adoption de la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

Résolution No. 2025-533

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcellin a reçu un montant de 230 056.00 \$ pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) de la part du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARTINE VIGNOLA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Saint-Marcellin approuve les revenus et dépenses pour la voirie locale, année 2024, et atteste de la véracité des frais encourus pour le volet entretien du réseau local 1 et 2.

Le détail des dépenses encourus pour la voirie d'été et d'hiver sont les suivantes :

Voirie d'été : 251 024.00 \$

Voirie d'hiver : 156 257.00 \$

Pour un total de : 407 281.00 \$

LOISIRS

Appui à l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale dans le cadre de la demande de financement au FDR (Fonds de développement rural)

Résolution No. 2025-534

Proposé par M. Sébastien Noël

Résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Marcellin appui la demande de financement de l'Association de développement de Saint-Marcellin/ Feste Médiévale au FDR (Fonds de développement rural).

La demande de financement est pour le projet : « Restaurant Cochon D'or/ Phase 1 ».

La demande est présentée via le pool commun.

Fermeture de l'assemblée :

Résolution No. 2025-535

Proposé par M. Éric Boucher

Résolu à l'unanimité

Que l'assemblée soit levée à 19 H 23.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

Julie Thériault, mairesse

Nathalie Chouinard, Dir. Gén.

Je, Julie Thériault, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julie Thériault, mairesse